



Conseil municipal | Séance du 9 décembre 2021

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2021-12-09-15 | Finances communales - Budget de la Ville -
Contrat des cartes achat public - Correction
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 3 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 09 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Florence Boucard.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gregory Leconte

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles dite loi « MAPTAM »,
- Le décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés par carte achat,
- La délibération n°2021-12-10-21 du Conseil municipal du 10 décembre 2020,

Considérant :

- Qu'afin de faciliter le paiement des petites dépenses courantes, de réduire les coûts de traitement des commandes et le délai de paiement pour les fournisseurs, les services de la collectivité disposent de 7 cartes d'achat public,
- Que l'organisation des services et certains porteurs de cartes ne font plus partie de la collectivité,
- Qu'il est nécessaire de corriger le tableau des cartes d'achat public,

Décide :

- De corriger le tableau des cartes d'achat public, selon les modalités ci-dessous :

Département	Désignation Porteur de la carte (Prénom Nom)	Plafond annuel autorisé	Coût annuel de la carte
DRM	Bernard Fagnoni	3 000 €	50 €
D.Sports	Maryvonne Collin	3 000 €	50 €
DADDS	Christophe Dalibert	3 000 €	50 €
DBM	Catherine Dilosquet-Vong	3 000 €	50 €
DSG	Bénédicte Maeght	10 000 €	50 €
DIC	Sandrine Gossent	3 000 €	50 €
DCSJ	Samuel Dutier	3 000 €	50 €
	Total	28 000 €	350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 13/12/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211209-lmc124541-DE-1-1

Affiché ou notifié le 14 décembre 2021